



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

Rue du Couvent 4 B-6810 JAMOIGNE

Tél : 061/ 29 29 19 – Courriel : info@astrac.be

www.astrac.be n° d'entreprise : 0447.235.722

Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110

PV de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2023

Centre culturel de Dinant

Présents

Membres : Anne-Laure Bechet (Centre culturel du Roeulx), Nadine Beerlandt (Centre culturel MJC), Caroline Bondurand (Centre culturel de Ganshoren-La Villa), Régis Cambron (CC de Sivry-Rance), Sébastien Creppe (CC Welkenraedt), Stéphanie Croquet (CC Jodoigne et Orp-Jauche), Christophe Danthinne (OYOU-Centre culturel de Marchin, Modave, Clavier), Eric Dave (Foyer Culturel de Doische asbl), Adeline Degraux (Centre culturel de Gerpinnes), Luc Delhaye (MC Arlon), Lisa Di Sante (Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont), Jessica Donati (Centre culturel de Dinant), Pierre Fasbender (CC Habay), Christel Ghin (Espace Bernie-Centre culturel de Waterloo), Ingrid Gossiaux (Centre Régional d'Action Culturelle de Sambreville), Edith Grandjean (Centre culturel Wolubilis), Stéphane Guében (Centre culturel de Bertrix), Stéphane Jacob (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Hélène Josse (Centre culturel de Philippeville), Patrice-François Lacroix (Centre Culturel de la Ville d'Aubange), Sabine Lapôte (CC Walcourt), Émilie Lavaux (Le 38, carrefour culturel), Amik Lemaire (Centre Culturel de Jette), Nathalie Lourtie (Centre culturel d'Ittre), Christophe Loyen (CC Chênée), Maud Mallet (Centre Culturel de Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel (Centre culturel de l'entité fossoise asbl), Hervé Persain (Centre culturel de Huy), Pascale Pierard (Centre culturel Ourthe et Meuse), Patrick Robert (Centre culturel de Frameries), Patricia Santoro (ACC), Karim Sarton (Centre culturel d'Ittre), Catherine Scurole (Centre Culturel de Theux), Joannie Thys (Centre culturel de l'Entité fossoise), Catherine Van den Ostende (Centre culturel du Beau Canton, Chiny-Florenville), Laurent Vanbergie (Centre culturel d'Enghien ASBL), Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles), Georges Venturini (Centre culturel de Couvin), Michaël Willems (Centre culturel d'Engis).

Candidats-membres : Justine Baudot (Centre culturel de Nassogne), Sandrine Demolin (WHall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre), Magali Dereppe (Maison culturelle d'Ath), Karin Fontaine (L'Entrela' – Centre culturel d'Evere), Virginie Janssens (Centre culturel de Beauvechain), Bruno Hilgers (Centre culturel des Roches – Rochefort), Sophie Lahaye (Centre culturel Braives-Burdinne), Céline Lahaye (Centre culturel de Libramont-Chevigny ASBL), Thomas Lambotte (Centre Culturel de Beauraing), Virginie Mathé (Centre culturel de Bastogne), Emmanuel Paÿe (Centre culturel de Beauvechain), Emmanuelle Poznanski (Centre culturel d'Etterbeek - Le Senghor), Christophe Rolin (Centre culturel de Dinant/PECA Namur), Roch Van Coppennolle (Centre culturel de Ganshoren).

Procurations

Membres : Marc Alexandre (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville), Pierre Anthoine (Centre culturel de Tubize), Lapo Bettarini (La Concertation – Action Culturelle Bruxelloise), Thibaut Brohet (Le Foyer - Centre culturel de Perwez), Justine Constant (CCR/Liège - Coopération culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège), Virgine Cordier (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Julie Dechamps (Arrêt 59 - Foyer culturel de Péruwelz), Eddy Gijssens (Centre culturel d'Amay), Lucie Fournier (Archipel 19 – Centre culturel de Berghem-Sainte-Agathe et de Koekelberg), Manon Istasse (Eden - Centre Culturel de Charleroi), Adrien Laduron (Centre culturel Haute Sambre), Sarah Launois (Foyer culturel de Manage), Sandrine Mathevon (Centre culturel Jacques Franck), Katheline Toumpsin (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut), Thierry Wenes (Centre culturel de Fosses-la-ville).

Candidats-membres : Baptiste De Reymaeker (Centre Culturel d'Havelange), Inês Mendes (Culture.Wapi asbl).

Excusés

Membres : Vincianne Becker (Centre culturel de Welkenraedt), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Thomas Lambotte (Centre culturel de Beauraing), Véronique Piscart (Centre culturel de Hotton).

Candidats-membres : Julie Montignies (Central – Centre culturel régional du Centre - La Louvière).

Invités

Personnel de l'ACC : Céline D'Ambrosio, Tatiana Haerlingen, Mariam Mazari, Bertrand Schintienne, Rose-Mary Sepulveda.

Personnel de l'ASTRAC : Julia Bailly, Pauline Demanet, Marie Lambert et Liesbeth Vandersteene

Autres : Thibault Galand (Culture & Démocratie), Luc Hendrickx (Centre culturel de Florennes), Michel Yerna (Centre culturel de Huy)

A l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 2 juin 2022 ;
3. Rapport d'activités 2022, situation de l'association* ;
4. Analyse des comptes 2022* ;
5. Rapport des vérificateur·trice·s aux comptes ;
6. Approbation du rapport et des comptes 2022 et décharge aux administrateurs ;
7. Admissions, démissions éventuelles ;
8. Plan d'action 2023 et budget 2023* ;
9. Approbation du plan d'action et du budget 2023 ;
10. Élection de nouveaux administrateur·trice·s ;
11. Élection de deux vérificateur·trice·s aux comptes.

La réunion débute à 11h00.

La réunion de l'Assemblée générale de l'ASTRAC s'intègre dans une journée sectorielle autour des AGs des deux fédérations des Centres culturels, l'ACC ET l'ASTRAC.

À cette occasion, les membres de l'ACC qui ne sont pas membres de l'ASTRAC sont accueilli·e·s à notre AG en tant qu'invité·e·s, et vice versa.

Le président introduit l'AG de l'ASTRAC.

Il précise que pour les points 1 à 7 de l'ordre du jour, seuls les membres 2022 auront le droit de vote alors que pour les points 8 à 11 les membres 2023 pourront voter également.

Aucun quorum n'est nécessaire au regard des statuts de l'asbl.

Nous avons reçu 3 procurations nominatives, ainsi que 17 procurations libres attribuées en séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

→ L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 2 juin 2022

Le PV a été transmis par mail à l'ensemble des membres.

→ Le PV de l'Assemblée générale du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités 2022, situation de l'association

Le rapport d'activités 2022 a été transmis par mail à l'ensemble des membres.

Le compte rendu est introduit par Liesbeth Vandersteene, directrice de l'asbl par une courte présentation de l'asbl ASTRAC et des grandes orientations de son action. Elle poursuit avec la présentation du rapport qui commence par un rappel du contexte émotionnel du début de l'année.

2022, fini le confinement !

Avec la fin du confinement, les activités de l'ASTRAC et notamment les rencontres professionnelles ont pu reprendre enfin.

La Jpro du 8 février débute par une longue plénière autour des enjeux de la démocratie et des droits humains qui ont été mis à l'épreuve lors de la crise sanitaire. On retient de cette journée le plaisir de se retrouver malgré les règles encore en vigueur mais aussi la gêne causée par l'application du CST.

2022 fût également pour l'ASTRAC une année placée sous le signe des droits culturels.

Julia Bailly présente les travaux menés.

Droits culturels

Depuis plusieurs années cet axe s'intéresse aux implications du Décret de 2013 dans le travail des CC en termes de droits culturels.

En 2022, l'ASTRAC a continué à se former : 2 membres de l'équipe et deux administratrices ont suivi 4 modules de la formation-action organisée par Réseau Culture 21 (France) pour les « accompagnateurs de dynamiques de développement des droits culturels » selon la méthode Paideia.

En parallèle et en partenariat avec la Plateforme d'Observation des Droits culturels de Culture & Démocratie, portée par Thibault Galland, l'ASTRAC a transmis ses apprentissages et testé les outils et approches de la formation en animant une communauté de travail sur le territoire de la FW-B, avec les CC. 2 grandes rencontres ont été organisées et des accompagnements de professionnel·le·s individuel·le·s ou de Centres culturels ont été réalisés, tel que celui du renouvellement de la coopération Terre-Ferme. Le fil rouge de ces accompagnements a été l'outil de l'analyse de cas. Notre action a touché près de 200 personnes de 69 Centres culturels.

Liesbeth Vandersteene reprend la présentation du rapport avec un aperçu rapide des autres réalisations.

2022, c'est aussi :

- 8 rencontres professionnelles :
Jpro, AG, droits culturels, réseau comm
250 participant·e·s, issue·e·s de 88 CC, 21 autres organisations
- Évaluation « ajustement » du décret :
 - « COMAC » : 8 réunions
 - Consultation :
rencontre à Fosses-la-Ville (8/11) et sondage en ligne
82 participants·e·s issus de 70 CC
note de conclusion
- Carte pro :
577 Détenteur·trice·s (40% des travailleur·euse·s)
129 partenaires
- Renouvellement de l'action fédérative, avec l'ACC :
 - Dossier de reconduction commun (juin) et bonne nouvelle (décembre)
 - Travaux pour créer la fédération unique : 3 chantiers, CAs conjoints, collaborations entre équipes
- Participation aux Instances d'avis :
38 réunions
4 chambres de concertation et participation à quelques réunions du CSC

4. Analyse des comptes 2022

Les comptes 2022 ont été transmis par mail à l'ensemble des membres, des exemplaires papier sont distribués en séance également.

Pascale Piérard, trésorière de l'asbl, rappelle que comme les années précédentes, les comptes sont encodés par le bureau comptable Sephi Groupe et en fait la présentation suivante :

Nous démarrons avec l'**actif**. Les actifs immobilisés sont de 300 € (immobilisation financière), le matériel acquis ayant été totalement amorti. Ces 300 € sont des parts dans le projet « Vents du sud », coopérative dont le but est de soutenir le développement des énergies renouvelables appartenant aux citoyens du sud de la province du Luxembourg.

Au niveau des actifs circulants, un subside à recevoir pour 2 400 €, qui constitue le solde de la subvention de la plateforme d'échanges et de partages.

1000 € placés comme parts dans la coopérative NewB.

Les deux comptes bancaires laissent apparaître une trésorerie de 81.397 et 5.089 €. Une caisse qui n'a pas connu de mouvement en 2022.

Des charges à reporter pour un montant de 1.831,23 € pour des assurances relatives à l'exercice 2023. L'actif est de 92.045,99 €.

*Au niveau du **passif**, une réserve de 17.081,10 €, dont 1.257 € qui constituent un fonds affecté pour investissements. Nous proposons à l'AG de l'affecter aux bénéfices reportés.*

Nous découvrons une perte de 5.942,56 € pour cet exercice.

Les dettes, à la page 4, sont constituées de factures pour 20.406,23 €, et d'un pécule de vacances qui se chiffre à 15.380,68 €.

Des produits à reporter pour 245 €. Il s'agit d'inscriptions à la Jpro 2023. Et des cotisations payées en 2022 alors qu'elles concernent 2023 pour un montant de 5.325 €. Le passif est bien égal à l'actif.

*Les **comptes de résultats** montrent que les comptes 70 à 74, soit nos **ventes et prestations**, sont de 163.128 €, soit 48.370 € de plus qu'en fin d'exercice 2021. Le nouveau système APE apporte une rentrée importante, qui est contrebalancée par des cotisations ONSS plus conséquentes. En 737521 apparaît une subvention complémentaire de 12.897 €, en application de l'accord cadre passé avec la cessor.*

Le subside extraordinaire pour la Plateforme d'Échange et de Partage est moindre de 7.000 € par rapport à 2021.

En 748010, des récupérations de frais auprès des autres participants à la formation Paideia.

*Les **coûts des ventes et prestations** ont augmenté dans le même rapport que les chiffres qui viennent d'être cités. De 118.638 € fin 2021, ils sont passés à 169.032 € à fin 2022.*

Pas de différence significative dans les comptes, si ce n'est au poste 614100 (formations Paideia et per diem en lien avec 4 modules en 2022). À mettre en lien avec les recettes du 748010.

Au niveau des salaires, comme partout, des indexations légales et les cotisations patronales mentionnées précédemment, ainsi qu'un passage à temps plein pour la coordinatrice de l'ASTRAC durant 10 mois de l'année.

La perte est loin de celle qui était annoncée lors de la présentation du budget en début d'exercice. Les produits sont nettement supérieurs à ce qui était attendu.

C'est un travail très rigoureux de la part de l'équipe et particulièrement de Liesbeth et Marie qui nous permettent de ne pas nous trouver dans une situation inconfortable.

Interpellation

Un membre s'interroge sur les parts détenues par l'ASTRAC dans les asbl *Vent du Sud* et *NewB*.

Réponses

- *NewB* : Le CA avait marqué sa volonté de soutenir la création d'une banque solidaire en investissant la somme de 1.000 €. Malheureusement, fin 2022, la banque *NewB* n'ayant pas réussi à atteindre ses objectifs, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé que *NewB* deviendrait agent bancaire et d'investissement pour *VDK Bank*. Résultat : en tant que coopérateur, nous allons perdre une partie des parts investies.
- *Vent du Sud* : En lien avec la reprise du contrat du fournisseur d'énergie à notre nom (anciennement géré par l'Administration communale propriétaire du bâtiment que nous occupons), le CA a opté pour une solution durable en devenant client d'une coopérative locale, *Cociter*, qui fournit de l'électricité verte. Pour pouvoir bénéficier de tarifs intéressants, nous avons pris des parts dans l'asbl partenaire *Vent du Sud*.

5. Rapport des vérificateur·trice·s aux comptes

Deux vérificateur·trice·s aux comptes ont été désigné·e·s à l'occasion de l'AG du 20 juin 2022 : Véronique Piscart (Centre culturel de Hotton) et Georges Venturini (Centre culturel Christian Colle de Couvin).

Le 25 mai 2023, les deux ont analysé les comptes et l'ensemble des pièces comptables en présence de Pascale Piérard, trésorière de l'ASTRAC et de Marie Lambert, coordinatrice administrative, dans les locaux du Centre culturel de Gembloux. À la suite de cette vérification, le rapport suivant a été rédigé :

Nous soussignés Véronique Piscart et Georges Venturini, vérificateurs des comptes de l'ASTRAC, désignés par l'Assemblée générale du 2 juin 2022, avons procédé ce 25 mai 2022 à Gembloux, à l'examen des comptes 2022 (bilan et compte de résultat) ainsi que des pièces comptables de l'exercice 2022.

Nous avons trouvé les comptes exacts et conformes et nous demandons dès lors à l'Assemblée générale de les approuver et de donner décharge aux administrateurs.

Remarque : Comme chaque année, la vérification est simple puisque la présentation des pièces est ordonnée. Bon travail.

Fait à Gembloux, le 25 mai 2023

La parole est donnée aux vérificateur·trice·s. Aucune remarque n'est ajoutée au rapport.

6. Approbation du rapport et des comptes 2022 et décharge aux administrateurs

Le président invite les membres 2022 à formuler leurs éventuelles questions et remarques puis à procéder à l'approbation du rapport et des comptes.

→ Le rapport d'activités et les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité. L'affectation du montant de 1.257 € du fonds affecté pour investissements au bénéfice reporté est approuvée.

→ Décharge est donnée aux administrateurs.

7. Admissions, démissions éventuelles

En 2022, l'asbl ASTRAC comptait 269 membres effectifs, professionnels du secteur des Centres culturels (y compris quelques travailleurs d'autres asbl du secteur : organisations de coordination régionale).

Selon les statuts de l'ASTRAC, sont démissionnaires :

- les membres 2022 n'ayant pas renouvelé leur candidature en nous transmettant leur souhait de rester membre de l'asbl ;
- les personnes qui, ayant quitté le secteur, perdent la qualité en raison de laquelle elles ont pu être admises comme membres.

Suite à l'application de ces dispositions, 104 personnes ont perdu la qualité de membre de l'asbl.

Le CA présente à l'AG les 105 candidatures suivantes de nouveaux membres (personnes qui n'étaient pas membres de l'ASTRAC en 2022) :

1. ADAM Marie Centre culturel Action-sud - Viroinval
2. ALLER Aurélie Maison de la Création - Centre culturel Bruxelles-Nord
3. ARCQ Marie Centre culturel de Walcourt
4. BARRE Mélanie La Concertation asbl - Action Culturelle Bruxelloise
5. BAUDOT Justine Centre culturel de Nassogne
6. BESONHE Sabine Centre culturel Action-Sud - Viroinval
7. BIANCARDI Enza La Posterie - Centre culturel de Courcelles
8. BOIVERT Pierre-Henry Escale du nord - Centre culturel d'Anderlecht
9. BOSSIO Jessica La Posterie - Centre culturel de Courcelles
10. BOURDHOUXHE Geoffrey Centre culturel de Bertrix
11. BREYNE Marie-Aude CCCW - Centre culturel MJC de Comines Warneton
12. BROKA Laurence Centre culturel de Chênée
13. CASTELIN Lucien La Posterie - Centre culturel de Courcelles
14. CHAPELLE Simon Centre culturel de Frameries
15. CLAES Séverine Centre culturel d'Ans
16. COSNARD Estelle La Vénérie - Centre culturel de Watermael-Boitsfort
17. COSYNS Hugues W-HALLL - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
18. CUCCHIERO Gwenaëlle La Posterie - Centre culturel de Courcelles
19. DARGE Émilie Maison de la culture de Arlon
20. DASSIS Delphine Centre culturel de Chênée
21. DAVID Claire Centre culturel de Walcourt
22. DE CICCIO Cécile Maison culturelle de Quaregnon
23. DE QUATREBARBES Doriane Les Chiroux - Centre culturel de Liège
24. DE REYMAEKER Baptiste Centre culturel de Havelange
25. DEBOUT Rémi La Vénérie - Centre culturel de Watermael-Boitsfort
26. DEBROUX Sandrine Pôle Culturel - Centre culturel d'Ottignies - Louvain-La-Neuve
27. DEBRUYNE Nathalie La Posterie - Centre culturel de Courcelles
28. DECLOEDT Joé Centre culturel Action-Sud - Viroinval
29. DEFLORENNE Bénédicte Centre culturel de Walcourt
30. DEMARS Marie-Claire Centre culturel de Beauraing

31. DEMEUSE Pascale Centre culturel de Frameries
32. DEMOLIN Sandrine W-HALLL - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
33. DEMOUSTIEZ Lolita Centre culturel de Boussu
34. DEREPE Magali Maison culturelle d'Ath
35. DESOY Muriel Centre culturel Action-Sud - Viroinval
36. DOCQUIER Simon Foyer culturel de Jupille - Wandre
37. EL BIDERI Abdel La Posterie - Centre culturel de Courcelles
38. FOLISI Loal Centre culturel de chapelle-Lez-Herlaimont
39. FONTAINE Karin L'Entrela' - Centre culturel d'Evèr
40. GALMICHE Jean-François Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
41. GAZON Jonas Centre culturel de Chênée
42. GILSON Aude Centre culturel Action-Sud - Viroinval
43. GLINEUR Camille Centre culturel de Frameries
44. GODARD Hélène Maison de la culture de Arlon
45. GODARD Pauline Wolubilis - Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
46. GODART Cynthia Centre culturel de Frameries
47. GUILLAUME Géraldine Centre culturel de Braives-Burdinne
48. HENNEBOIS Raphaël Centre culturel Action-Sud - Viroinval
49. HENRY Gilles Centre culturel Action-Sud - Viroinval
50. HESMANS Philippe Le Sablon - Centre culturel de Morlanwelz
51. HILGERS Bruno Centre culturel des Roches - Rochefort
52. HOCEPIED Charles Centre culturel de Braives-Burdinne
53. HOCHART Nadine La Posterie - Centre culturel de Courcelles
54. JANSSENS Virginie Centre culturel de Beauvechain
55. KAISIN Vincianne Centre culturel de Hotton
56. LAHAYE Céline Centre culturel de Libramont-Chevigny
57. LAHAYE Sophie Centre culturel de Braives-Burdinne
58. LAMBERT Elodie Foyer culturel Henri Simon - Sprimont
59. LAMBERT Anne Centre culturel Action-Sud - Viroinval
60. LAMBOTTE Thomas Centre culturel de Beauraing
61. LAMOR Natalie W-Hall - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
62. LAURENT Frédéric Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont
63. LEEMANS Valérie Centre culturel de Dison
64. LEONARD Estelle Centre culturel de Braives-Burdinne
65. LORENZO BIVAZO Sylvia Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont
66. MAGEROTTE Laurence Centre culturel de bastogne
67. MARCELLE Denis Centre culturel de chapelle-Lez-Herlaimont
68. MARTIN Xavier Atrium 57 - Centre culturel de Gembloux
69. MASAY Micheline Centre culturel local Momignies
70. MATHE Virginie Centre culturel de Bastogne
71. MAWET François Centre culturel de Durbuy
72. MENDES Ines Culture Point Wapi asbl
73. MHAOUD Samia Escale du Nord - Centre culturel d'Anderlecht
74. MONS Laurence Le jacques Franck - Centre culturel de Saint-Gilles
75. MONTIGNIES Julie Central - Centre culturel Régional du Centre - La Louvière
76. MOTTET Nathalie Centre culturel de Braives-Burdinne
77. MOUTHUY Sandrine Centre culturel de Beauraing
78. NIHANT Mathilde Centre culturel de Remicourt
79. PAILLION Marie-Luce Centre culturel Action-Sud - Viroinval
80. PAUWELS Peggy CCCW - Centre culturel de MJC Comines Warneton
81. PAYE Emmanuel Centre culturel de Beauvechain
82. PAZO-QUINTANA Francisco La Posterie - Centre culturel de Courcelles
83. PERILLEUX Alexandre Foyer culturel Henri Simon - Sprimont
84. PIERART Olivier Centre culturel de Chênée
85. PIRLOT Arnaud Centre culturel de Jemeppe-sur-Sambre
86. POU CET Jean-Jacques Centre culturel Action-Sud - Viroinval
87. POZNANSKI Emmanuelle Le Senghor - Centre culturel d'Etterbeek
88. RICHARD Guillaume Le Jacques Franck - Centre culturel de Saint-Gilles
89. RICHARD Margaux Centre culturel de Beauraing
90. RIGAUX Claire Centre culturel de Braives-Burdinne
91. ROLIN Christophe Centre culturel de Dinant
92. SALVO Christelle Centre culturel d'Ans
93. SUZER Lara La Posterie - Centre culturel de Courcelles
94. TAINOFF Céline Wolubilis - Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert
95. THIELTGEN Sébastien Centre culturel de Bastogne
96. URBAIN Alan La Posterie - Centre culturel de Courcelles
97. VAEESBECK Didier W-HALLL - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
98. VAN COPPENOLLE Roch La Villa - Centre culturel de Ganshoren
99. VAN NIEUWENHUYZE Pierre Foyer socioculturel d'Antoing
100. VANDENTHOREN Patricia W-HALLL - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre
101. WALRAEVENS Antoine La Posterie - Centre culturel de Courcelles
102. WARICHET Laura Foyer culturel de Florennes
103. WARISSE Sébastien Centre culturel de Hastière
104. WASNAIRE Jennifer Centre culturel de Hotton
105. ZIAT Redouane La Posterie - Centre culturel de Courcelles

Un membre signale que Geoffrey BOURDHOUXHE a quitté le Centre culturel de Bertrix et travaille actuellement à la Maison de la culture Famenne-Ardenne.

→ L'Assemblée générale prend acte des démissions et marque son accord sur les renouvellements des adhésions, ainsi que sur l'admission de l'ensemble des nouveaux membres.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

L'asbl ASTRAC compte dorénavant 270 membres issue·e·s de 96 Centres culturels et 3 autres organisations.

8. Plan d'action 2023 et budget 2023

Le plan d'action 2023 ainsi que le budget 2023 ont été transmis par mail à l'ensemble des membres. Liesbeth Vandersteene les présente de manière succincte.

Plan d'action 2023

2023 se présente comme une année particulière et décisive.

C'est la première année de la mise en œuvre d'un nouveau contrat-programme, avec un refinancement à la hauteur de nos attentes. Ce sera la dernière année (complète) de la vie de la fédération ASTRAC telle qu'elle a existé jusqu'à présent... Les travaux pour construire la future fédé unique nous mobiliseront fortement. Ils seront détaillés après notre AG.

- **Balises pour une année de transition :**
 - *Les enjeux du plan d'action 2023-2027 et le cahier des charges du Contrat programme, marqué par une articulation de plus en plus poussée de l'action des fédérations ACC et ASTRAC*
 - *Les retours du terrain*
 - *Les actus sectorielles et sociétales : les élections de 2024, la transition durable...*
- **Du neuf pour 2023 :**
 - *Mémorandum politique*
 - *Problématique de la durabilité*
 - *Renforcement et optimisation de la communication*
 - *Nouvelles initiatives d'animation du réseau*
- **Et beaucoup de continuité :**
 - *Poursuite des rencontres pro*
 - *Partage de ressources relatives à la mise en œuvre du décret*
 - *Les droits culturels comme axe prioritaire*
 - *Poursuite de la Carte pro*
 - *Poursuite de l'action de défense et de représentation du secteur*

Budget 2023

Le budget 2023 est calqué sur les prévisions du plan financier du dossier de reconduction de la reconnaissance pour les années 2023-2027, prévisions actualisées sur la base du résultat 2022 et des dépenses connues ou prévues pour des initiatives en cours ou planifiées en 2023. Il tient compte aussi de moyens nouveaux obtenus après la réalisation du budget pluriannuel 2023-2027.

Parmi les produits, signalons notamment :

- *le subside structurel de la FW-B porté à 101.000 € dans le cadre du nouveau contrat-programme ;*
- *la nouvelle subvention dans le cadre du Maribel social, estimée à 18.265 €.*

Nous prévoyons, grâce à ces nouvelles aides, une augmentation de nos produits de 25,89%.

Elles nous permettront notamment de réduire la pénibilité du travail par l'engagement d'un mi-temps supplémentaire consacré à l'animation du réseau et à la communication, tout en pérennisant l'engagement de notre directrice à temps plein dans le cadre d'un CDD.

Au niveau de l'action, le budget témoigne d'une importante continuité par rapport à 2022, dans l'attente de la création d'une fédération unique avec l'ACC, mais aussi des chantiers lancés dans cette optique. Les frais pour ces chantiers seront partagés entre l'ACC et l'ASTRAC :

- *un chantier juridique pour intégrer les deux asbl, accompagné par un bureau d'avocats spécialisés et donnant lieu à des frais de notaires et comptables ; nous prévoyons d'y contribuer pour 5.000 € en 2023 ;*
- *un chantier pour doter la nouvelle fédération d'un nom et d'une identité visuelle ; la dépense apparaît comme une dotation aux amortissements de 1.333,33 €.*

En outre, nos prévisions tiennent compte d'une poursuite de nos actions d'animation du réseau avec notamment la Jpro et d'autres rencontres professionnelles ainsi que de l'accompagnement autour des droits culturels.

Nous nous attendons à une augmentation des charges de 16,12% par rapport à 2022.

Comme l'évolution des charges est moins marquée que celle des produits dans cette première année du nouveau contrat-programme, le budget affiche un bénéfice qui s'élève à 11.550 €.

Il traduit la poursuite d'une gestion prudente qui vise à nous permettre de résister plus facilement aux augmentations des coûts durant les prochaines années, mais reflète aussi le choix de ne pas lancer d'importantes actions nouvelles dans l'attente de la création de la nouvelle fédération unique.

Contrairement aux années précédentes, le budget ne distingue plus les recettes et les charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage, constituant dorénavant un axe transversal de notre action financé dans le cadre du contrat-programme.

9. Approbation du plan d'action et du budget 2023

Le président invite les membres à formuler leurs éventuelles questions et remarques et à procéder à l'approbation du plan d'action et du budget 2023.

→ **Le plan d'action ainsi que le budget 2023 sont approuvés à l'unanimité.**

10. Élection de nouveaux administrateur·trice·s

Le Conseil d'Administration de l'ASTRAC comptait 16 membres en 2022 pour un maximum de 18. Il est renouvelable par tiers chaque année à l'occasion de la réunion statutaire de l'AG.

Les membres démissionnaires sont Valérie Lossignol et Angélique Poncelet qui ont quitté le CA en cours d'année après avoir quitté leurs fonctions au sein du secteur.

Les administrateur·trice·s faisant partie du « tiers sortant » sont : Adeline Degraux, Manon Istasse, Stéphane Jacob, Maud Mallet et Bernard Michel.

8 postes sont donc vacants.

- Les cinq administrateur·trice·s sortant·e·s souhaitent renouveler leur mandat.
- Trois nouvelles candidatures ont été reçues : celle de Christel Ghin de l'Espace Bernier – CC de Waterloo, Stéphane Gueben du CC de Bertrix et Céline Loeckx du CC de Dinant.

Les trois se présentent et motivent leur candidature en quelques mots.

→ **Christel Ghin, Stéphane Gueben et Céline Loeckx sont élu·e·s à l'unanimité.**

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateur·trice·s et remercie également les administrateur·trice·s qui prolongent leur mandat. Il remercie chaleureusement Valérie Lossignol et Angélique Poncelet pour leur engagement au sein du CA.

11. Élection de deux vérificateur·trice·s aux comptes

Un·e vérificateur·trice aux comptes est à élire chaque année à l'occasion de la réunion statutaire de l'AG. Nos statuts n'excluent toutefois pas d'en élire. La durée du mandat est d'un an.

Les deux vérificateur·trices de 2022, **Georges Venturini**, (Centre culturel Christian Colle de Couvin) élu en 2017, ainsi que **Véronique Piscart** (Centre culturel de Hotton) élue en 2019, représentent leur candidature.

→ **Les deux candidats sont élus à l'unanimité.**

L'AG se termine à 12h00.